The Supplement to the Bee.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI, 27 MAI 1835.

VENTES PAR LE REGISTRIER.

Succession de feu Thomas Gordon.

VENTE par le registrier des testaments—Lundi 25 juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession de feu Thomas Gordon, savoir:

1. Un lot de terre désigné par le No. 3, de la division faite par le sieur Pitot, mesurant environ quarante-cinq pieds de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de cent pieds environ, tenant d'un côté au lot No. 2, appartenant à Mme. Veuve Lafon, et de l'autre au lot No. 4, appartenant à Mme. Veuve Lafon, et aux héritiers Lafon, et bordant en arrière sur le faubourg Marigny.

2. Un lot de terre situé en la ville de la Nouvelle-Orléans, faubourg Marigny, mesurant environ quarante-cinq pieds de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de cent pieds environ, tenant d'un côté au lot No. 1, appartenant à Mme. Veuve Lafon, et de l'autre au lot No. 3, appartenant à Mme. Veuve Lafon, et aux héritiers Lafon, et bordant en arrière sur le faubourg Marigny.

3. Un autre lot de terre situé en la ville de la Nouvelle-Orléans, faubourg Marigny, mesurant environ quarante-cinq pieds de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de cent pieds environ, tenant d'un côté au lot No. 4, appartenant à Mme. Veuve Lafon, et de l'autre au lot No. 5, appartenant à Mme. Veuve Lafon, et aux héritiers Lafon, et bordant en arrière sur le faubourg Marigny.

Conditions de la vente: douze mois de crédit, hypothèque spéciale, billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Les actes de vente seront passés par devant A. Bretonneau, notaire public, aux frais des acquéreurs.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testa.

20 mai

Succession de feu Jean Linton.

VENTE par le régistrier des testaments—Lundi 22 juin 1835, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu John Linton, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Un lot de terre situé, côté sud de la rue du Canal, entre les rues du Camp et St. Charles, mesurant environ trente-huit pieds de face à la rue du Canal, sur une profondeur de cent dix-huit pieds, plus ou moins, ensemble les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, ayant été acquis par le défunt de M. Magan, par acte au rapport de Wm. Christy, notaire public, en date du 26 mars 1834.

Une portion de terre, de forme irrégulière, mesurant environ trente-huit pieds de face à la rue St. Charles, sur une profondeur de cent dix-huit pieds, plus ou moins, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Un lot de terre situé rue St. Charles, mesurant trente-trois pieds trois pouces de face à la rue St. Charles, sur environ cent dix-huit pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ayant été acquis par le défunt de Mme. Veuve Lafon, par acte au rapport de Wm. Christy, notaire public, en date du 23 mars 1834, ensemble les bâtisses et améliorations qu'il y trouve.

Un lot de terre situé rue St. Charles, mesurant trente-trois pieds trois pouces de face à la rue St. Charles, sur environ cent dix-huit pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qu'il y trouve, ayant été acquis par le défunt de Mme. Veuve Lafon, par acte au rapport de Wm. Christy, notaire public, en date du 23 mars 1834, ensemble les bâtisses et améliorations qu'il y trouve.

Conditions de la vente: douze mois de crédit, hypothèque spéciale, billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Les actes de vente seront passés par devant C. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testa.

25 mai

Succession de Peter Kick.

VENTE par le régistrier des testaments—Vendredi 29 mai 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession de feu Peter Kick, savoir:

SIMON, nègre âgé d'environ 20 ans.

VICEY, négresse âgée——, domestique, mère d'un enfant, Louis, né libre, et affranchi par une clause expresse dans le testament de feu Peter Kick, ainsi qu'un autre enfant, âgé de 25 ans.

Conditions de la vente: un tiers comptant et la balance à 6 et 9 mois de crédit, pour des billets endossés à satisfaction et par hypothèque.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testa.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant B. Legardeur, esqr. notaire public, aux frais des acquéreurs.

27 avril—2 m. 30j

Succession de Nicolas Manton.

COUR DES PREUVES. Paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné à ceux ayant droit à la succession ci-dessus, à toutes autres personnes qu'elle peut concerner, d'avoir à prendre connaissance du jugement de la présente publication, lors ou sous pour lequel sera procédé à la première vente, Jacques Philippe Desbois, un des exécuteurs testamentaires de la dite succession, ayant pour approuvé et homologué, les comptes entre ses mains répétés conformément au dit compte et les dites exécuteur testamentaire de charge de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour.

20 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testa.

Succession de feu Marie Jeanne Pierre, f. de c. l.

VENTE par le régistrier des testaments—Lundi 22 juin 1835, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu Marie Pierre, f. de c. l., savoir:

Un lot de terre situé, côté sud de la rue du Canal, entre les rues du Camp et St. Charles, mesurant environ trente-huit pieds de face à la rue du Canal, sur une profondeur de cent dix-huit pieds, plus ou moins, ensemble les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, ayant été acquis par le défunt de M. Magan, par acte au rapport de Wm. Christy, notaire public, en date du 26 mars 1834.

Une portion de terre, de forme irrégulière, mesurant environ trente-huit pieds de face à la rue St. Charles, sur une profondeur de cent dix-huit pieds, plus ou moins, ensemble les bâtisses et améliorations qu'il y trouve.

Un lot de terre situé rue St. Charles, mesurant trente-trois pieds trois pouces de face à la rue St. Charles, sur environ cent dix-huit pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qu'il y trouve, ayant été acquis par le défunt de Mme. Veuve Lafon, par acte au rapport de Wm. Christy, notaire public, en date du 23 mars 1834, ensemble les bâtisses et améliorations qu'il y trouve.

Un lot de terre situé rue St. Charles, mesurant trente-trois pieds trois pouces de face à la rue St. Charles, sur environ cent dix-huit pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qu'il y trouve, ayant été acquis par le défunt de Mme. Veuve Lafon, par acte au rapport de Wm. Christy, notaire public, en date du 23 mars 1834, ensemble les bâtisses et améliorations qu'il y trouve.

Conditions de la vente: douze mois de crédit, hypothèque spéciale, billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

L'acte de vente sera passé par devant B. Coiness, notaire public, aux frais du requérant.

20m